RÉPONSE DE MONSIEUR GÉRARD CHENOZ, ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOLEAM

CONCERNANT LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIVES À LA VÉRIFICATION DES COMPTES ET AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉQUIPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE AIX-MARSEILLE-PROVENCE (SOLEAM)

Monsieur le Président de la Chambre
Régionale des Comptes de Provence
Alpes Côte d'Azur
17 rue du Pomègues
13295 MARSEILLE CEDEX 08

Nos Réf : GC/ JYM/CG/2021-108

Marseille, le 26 Février 2021

Objet : Réponse au Rapport d'Observations Définitives
sur la gestion de la SPL SOLEAM.

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé et j'ai bien reçu le 5 Février 2021 le Rapport d'Observations Définitives pour la gestion sur les exercices 2010 à 2018 de la Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine (Aix-Marseille-Provence), SOLEAM, pour laquelle j'ai exercé le mandat de Président du Conseil d'Administration de Juin 2014 à fin 2018, pour la période que vous avez contrôlée. Mon mandat de Président a pris fin le 4 Novembre 2020.

Monsieur Yves MORAINE, qui a assumé cette fonction au préalable vous répond séparément pour la période 2010 – 2014. Le Directeur Général, Monsieur Jean-Yves MIAUX vous adresse par ailleurs un document sur les remarques et les recommandations que vous avez formulées dans votre rapport.

Je note toutefois que la Chambre n'évoque que les mandats et les concessions dans lesquels des difficultés extérieures à SOLEAM ont été rencontrées à l'exclusion des opérations qui se sont déroulées conformément aux prévisions initiales. En ce sens, les observations de la Chambre ne sont pas représentatives de la gestion des opérations par SOLEAM.

J'entends néanmoins les recommandations de la Chambre sur la nécessité d'un positionnement de SOLEAM par rapport à la SPLA-IN, de clôture d'opérations anciennes et d'amélioration de la structure de la comptabilité.

Le fonctionnement de la SOLEAM est bien entendu perfectible, les remarques formulées notamment sur les marchés publics et spécifiquement sur la Bibliothèque Inter Universitaire ne sont fondées que sur des différences d'appréciation et non sur une violation de la légalité.

Chambre Régionale des Comptes
Provence - Alpes - Côte d'Azur
du 03 MARS 2021
N° 2021-0193
Courrier Arrivée

Je prends note de la recommandation de la Chambre sur la nécessité de mettre fin à la gestion en propre du village d'entreprises de Mourepiane mais je souhaite que mon successeur Monsieur Lionel ROYER PERREAUT trouve une solution avec l' actionnaire majoritaire la Métropole Aix-Marseille Provence pour poursuivre la gestion de ce village d'entreprises à travers une concession de travaux et de gestion comme pour l'Anse du Pharo.

Je tiens de plus à vous rappeler à la Chambre que j'ai mis en place en 2018 un Comité Stratégique du Conseil d'Administration, qui, dès 2019, a permis de regarnir le carnet de commandes de la Société grâce à la signature de nouveaux mandats et de nouvelles concessions avec les villes de Marseille et de Gémenos et avec la Métropole Aix- Marseille Provence.

L' « avenir incertain » prédit par la Chambre n'est donc pas d'actualité, si l'on veut bien prendre en compte les événements hors période de contrôle.

Je suis fier d'avoir présidé le Conseil d'Administration de la SOLEAM pendant 6 ans au service des collectivités Actionnaires et je suis certain que la Société continuera sur la voie que j'ai tracée.

Je vous prie, Monsieur Le Président, de croire en ma respectueuse considération.

Gérard CHENOZ

Bien cordialement à vous.

Ancien Président de la SOLEAM